

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 06 juin 2012

Date de la convocation
01 06 2012

Date d'affichage
01 06 2012

2012-06-10
Convention avec le CNFPT

L'an deux mille douze

Et le Six Juin

à Dix Sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

G.BARO (CdC Orb-Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BOUTES** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.OLMOS** (CdC Minervois).

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
11/06/12

Objet : Convention avec le CNFPT

Suite à la circulaire du 6 Avril 2012 relative à la réduction du taux de cotisation, le CNFPT a proposé au Syndicat Mixte du Pays de signer une convention-cadre précisant les nouvelles modalités de partenariat et définissant les modalités de participation des agents du syndicat à certaines formations organisées par la délégation régionale Languedoc Roussillon du CNFPT.

Les actions encadrées par cette convention, qui prendra effet à la signature jusqu'au 31 décembre 2013, sont de deux natures :

- actions collectives organisées à la demande d'une collectivité et au profit de ses agents, dites "actions intra", avec un effectif minimum de 15 participants ; les stages "programme" figurant dans le catalogue de formation sont gratuits, les stages "hors programme" étant soumis à participation financière ;
- actions proposées par le CNFPT et faisant l'objet d'une tarification individuelle (bureautique, remises à niveau pour les préparations aux concours et examens, langue étrangère, validation des acquis de l'expérience et publics extérieurs à la fonction publique territoriale, hygiène et sécurité).

Un partenariat a, par ailleurs, été engagé avec le CNFPT en vue de se mettre en conformité avec la réglementation concernant l'élaboration d'un plan de formation pour le Syndicat mixte, à savoir la loi de modernisation de la fonction publique du 2 Février 2007 et ses décrets d'application.

Une demande préalable a été effectuée pour :

- une journée de formation "intra programme" à destination de l'ensemble du personnel sur l'environnement institutionnel et les procédures administratives (18 Juin 2012),
- une journée sur les enjeux et les objectifs du plan de formation (6 Juillet 2012).

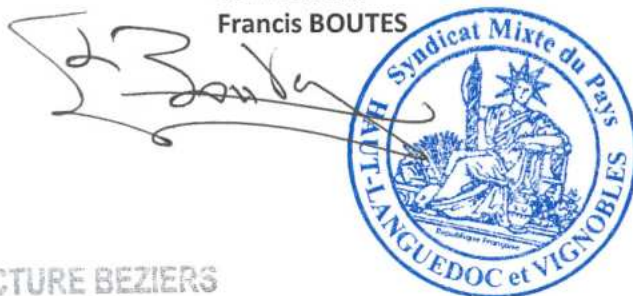
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de cette opération et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cette opération et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 06 juin 2012.

Le Président
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques
Publiques